RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Évry – Canton d'Epinay-sous-Senart

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre 2022 à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

Présents :
Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON, Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Madame Christèle FONTENEAU, Madame Carole GAUTHIER, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Madame Karine PENDARIES, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Aurore BARBOT, Monsieur Sébastien DIAZ (à partir de 19h13 et jusqu'à 20h44), Madame Marie-France DUCROQUET (jusqu'à 20h58), Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC (jusqu'à 20h45).

Absents représentés :

Mme DENECE	donne pouvoir à	Mme VIGNAS
M. RINGEVAL	donne pouvoir à	M. PENDARIES
M. VIALANEIX	donne pouvoir à	Monsieur le Maire

Absents non représentés :
Madame Françoise BEAUGUET, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marelyne NGANTCHUE, Madame Sandrine FABRE, Monsieur Pascal BEL ANGE, Monsieur Sébastien DIAZ (à partir de 20h44), Madame Marie-France DUCROQUET (à partir de 20h58), Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC (à partir de 20h45).

Secrétaire de séance : Madame Sylvie VIGNAS

==*===*==*===*==

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal à 19H05 et procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint. Il demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du Conseil municipal du 14 octobre 2022, celui-ci est approuvé à ***21 voix POUR*** *et* ***3 ABSTENTIONS*** *(Mme DUCROQUET, M. DIAZ et M. LE TALBODEC)*

Monsieur le Maire annonce les décisions prises par délégation :

Le 3 octobre 2022 - N° DEC 2022-54
Décision du Maire de signer le contrat avec la société ETB relatif à l'entretien des toitures terrasses des bâtiments suivants : Ecole maternelle Koch, Bibliothèque, Police/Proxi, Ecole primaire du Parc, Service Technique, Mairie, Ecole maternelle des Renardeaux, Logements 88 grande rue Charles de Gaulle, Bâtiment Esplanade de la Demi-Lune, Logements, Foyer des anciens, Pigeonnier, Salle Renoir : 23 grande rue Charles de Gaulle, Salle Corot, Pigeonnier Parking centre de loisir, Eglise. Le montant annuel de la prestation pour l'ensemble des couvertures sera de 9 482,70 € H.T soit 11 379,24 € T.T.C.

Le 17 octobre 2022 - N° DEC 2022-55
Décision du Maire de signer la convention avec l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre -ONACVG relative à la mise à disposition gracieusement de l'exposition sur la citoyenneté sera présente à la Maison de la Culture du 4 au 23 novembre 2022.

Le 7 novembre 2022 - N° DEC 2022-56
Décision du Maire de signer le contrat avec « SWANK FILMS DISTRIBUTION FRANCE » concernant la projection du film « Le loup et le Lion » qui se déroulera le 22 février 2023 à la salle J.B Corot. Le prix forfaitaire sera de 367 € H.T auquel s'ajoute des frais de mise à disposition de 25 € soit un total de 392 € H.T.

Le 10 novembre 2022 - N° DEC 2022-57
Décision du Maire de signer avec la société COLAS FRANCE le marché MP 2022-0002 concernant les travaux d'entretien de petites et grosses réparations ainsi que de travaux neufs sur les voiries de la commune de Saintry-sur-Seine. Le montant pour toute la durée du marché est de 2 000 000 € H.T (deux millions d'euros). Le marché est conclu pour un an à compter du 2 novembre 2022 et peut être reconduit tacitement trois fois par période d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre ans.

==*===*==*===*==

DELIBERATION N°2022-18-11 - N°01 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2022

Délibération
Sur proposition de ***Monsieur VENTALON*** et après en avoir délibéré à l'***UNANIMITE***, le Conseil municipal **DECIDE** de modifier le budget primitif 2022 selon le tableau ci-dessous :

- Section de Fonctionnement - 15 000 € en dépenses dans le chapitre 011
- Section de Fonctionnement +15 000 € en dépenses dans le chapitre 012
  + 26 879 € en dépenses dans le chapitre 014
  + 26 879 € en recettes dans le chapitre 73

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Imputations	**Montant à inscrire en dépense**	**Montant à inscrire en recette**
6232 - chapitre 011	-15 000,00	
64131 – chapitre 012	15 000,00	
739223 – chapitre 014	26 879.00	
73223 – chapitre 73		26 879.00
TOTAL	**26 879.00**	**26 879.00**

DELIBERATION N°2022-18-11 - N°02 : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS BUDGETAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2023

Délibération
Sur proposition de ***Monsieur VENTALON*** et après en avoir délibéré à l'***UNANIMITE,*** le Conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, avant le vote du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2022 soit la somme de 800 145.21 € selon la ventilation présentée ci-dessous :

Chapitre	Montant total des crédits voté BP 2022 + DM - RAR	Ouverture de crédits par anticipation proposée en 2023
20 – Immobilisations incorporelles	206 644.80	51 661.20
204 – Subventions d'équipement versées	1 320.00	330.00
21 – Immobilisations corporelles	2 641 043.60	660 260.90
23- Immobilisations en cours	351 572.44	87 893.11
TOTAL	**3 200 580.84**	**800 145.21**

DELIBERATION N°2022-18-11 - N°03 : ATTRIBUTION FONDS DE CONCOURS D'INVESTISSEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD

Délibération

Sur proposition de ***Monsieur VENTALON*** et après en avoir délibéré par ***22 voix POUR et 2 abstentions*** *(Mme DUCROQUET et M. DIAZ))*, le Conseil municipal **AUTORISE,** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter partiellement auprès de la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart le fonds de concours d'investissement, pour un montant de 464 579.59 €, pour les opérations suivantes :

Libellé de l'opération	Coût ht	FDC GPS	% GPS	Part communale	% Part com.
Aménagement de la voirie	504 523,83	252 261,92	50,00%	252 261,92	50,00%
Travaux et renouvellement mobilier des structures diverses	60 697,41	30 348,71	50,00%	30 348,71	50,00%
Aménagement de la Police municipale	47 523,35	23 761,68	50,00%	23 761,68	50,00%
Achats de véhicules	75 612,97	37 806,49	50,00%	37 806,49	50,00%
Aménagement des jardins partagés	53 592,60	26 796,30	50,00%	26 796,30	50,00%
Equipement de la réserve communale	18 580,66	9 290,33	50,00%	9 290,33	50,00%
Equipement du cimetière	14 667,00	7 333,50	50,00%	7 333,50	50,00%
Aménagement de la MAM	21 535,58	10 767,79	50,00%	10 767,79	50,00%
Equipements des services techniques et signalisation H et V	98 897,06	49 448,53	50,00%	49 448,53	50,00%
Renouvellement informatique	33 528,71	16 764,36	50,00%	16 764,36	50,00%
Total	**929 159,17**	**464 579,59**	50,00%	**464 579,59**	50,00%

PRECISE que les dépenses ci-dessus désignées feront l'objet d'un état détaillé des mandatements dûment visé par le comptable public.

DELIBERATION N°2022-18-11 - N°04 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU BOUCLIER DE SÉCURITÉ « SOUTIEN À L'ÉQUIPEMENT DES FORCES DE SÉCURITÉ ET À LA SÉCURISATION DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS »

Délibération

Sur proposition de ***Monsieur VENTALON*** et après en avoir délibéré par ***21 voix POUR et 3 voix CONTRE*** *(Mme DUCROQUET, M. DIAZ et M. LE TALBODEC)* le Conseil municipal **DÉCIDE** de solliciter auprès de la Région Ile-de-France la subvention la plus élevée au titre du bouclier de sécurité pour l'exercice 2022, pour l'acquisition des équipements mentionnés ci-dessus, **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer avec la Région Ile-de-France tous les documents relatifs à la demande de subvention et **PRÉCISE** que les recettes résultant de la présente décision seront imputées au budget de l'exercice correspondant.

DELIBERATION N°2022-18-11 - N°05 : CHANGEMENT DÉFINITIF DE LIEU DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTRY-SUR-SEINE

Délibération

Sur proposition de ***Monsieur le Maire*** et après en avoir délibéré à l'***UNANIMITE,*** le Conseil municipal **DECIDE** que sera défini de manière définitive la salle Corot Haut de la commune de Saintry-sur-Seine située au 175 Route de Morsang et **PRÉCISE** qu'une communication sera diffusée à la population saintryenne.

DELIBERATION N°2022-18-11 - N°06 : MOTION SUR LES FINANCES LOCALES

Délibération

Sur proposition et lecture de ***Monsieur le Maire*** et après en avoir délibéré à l'***UNANIMITE***, le Conseil municipal **APPROUVE** la motion.

L'ordre du jour étant épuisé à 20h13, Monsieur le Maire répond aux questions posées par la liste « ALTERNATIVE CITOYENNE » :

1) ***Combien de cadres employés à la mairie ont démissionné en 2021 et 2022 ?***
   1 agent contractuel qui a démissionné 1 mois avant la fin de son contrat.

2) ***Les choix budgétaires s'annoncent difficiles pour 2023, entre réduction des dépenses et augmentation des impôts. Ne pourriez-vous pas envisager une réunion publique à ce sujet en décembre ou début janvier 2023 ?***
   Réunion déjà programmée et diffusée dans le magazine de la ville avant même que la question soit posée. Elle a lieu le 24 novembre.

3) ***Alternative citoyenne a abordé, lors du dernier conseil, la question de la fin du contrat en 2023 avec Suez, le fournisseur de l'eau pour Saintry ? Pour savoir s'il est judicieux de le renouveler ou pas pourrions-nous avoir un comparatif du système actuel avec Suez et celui de l'eau gérée par le Grand-Paris-Sud, en particulier coût et qualité pour l'usager ?***
   C'est une Délégation de Service Publique (DSP) avec GPS et non avec la commune qui se termine le 31 janvier 2024. Aujourd'hui GPS s'interroge sur la poursuite de l'exploitation de l'eau en DSP ou en régie.

4) ***Est-il possible d'avoir des informations sur le site de la mairie et les panneaux d'affichage sur les travaux de la voirie afin de prévenir la population : rue, nature, durée, changement dans les voies de circulation, ...***
   Oui pas de problème.

Monsieur le Maire clôture le Conseil municipal à 20h25 et la séance à 21h01

Fait à SAINTRY-SUR-SEINE, le 18 novembre 2022.

Le Maire

Patrick RAUSCHER

MAIRIE DE SAINTRY-SUR-SEINE 91250 ESSONNE

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au recueil des actes administratifs